





B E K B

B C B E

Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)

**Rapport en vertu de la Circulaire-FINMA 2016/1
Publication – banques**

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept et production

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2020

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 19 mars 2020

Table des matières

Référence selon le standard minimal bâlois	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	6
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	7
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
LI1 ¹	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels/comptes consolidés)	10
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	11
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	11
CC2 ¹	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	–
CCA ²	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	–
LR1	Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	12
LR2	Ratio de levier: présentation détaillée	12
LIQA	Liquidités: gestion du risque de liquidité	12
LIQ1	Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités	13
CRA	Risque de crédit: informations générales	15
CR1	Risque de crédit: qualité de crédit des actifs	15
CR2	Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	16
CRB	Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	17
CRC	Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	18
CR3	Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque	19
CRD	Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	19
CR4	Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	19
CR5	Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	20
CCRA	Risque de crédit de contrepartie: indications générales	21
CCR3	Risque de crédit de contrepartie: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	22
CCR5	Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	23
CCR8	Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales	24
MRA	Risque de marché: indications générales	24
MR1	Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	24
IRRBBA	Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	25
IRRBBA1	Risques de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux	27
IRRBBI	Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt	28
ORA	Risques opérationnels: indications générales	29
Annexe 5	Gouvernance d'entreprise	29

¹ Le tableau CC2 sera intégré au tableau LI1.

² Cf. [bcbe.ch/instrumentsdefondspropres](https://www.bcb.ch/instrumentsdefondspropres)

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e
	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2018
Fonds propres pris en compte			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 540 534	2 497 829	2 488 978
1a Fonds propres de base durs sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	2 540 534	2 497 829	2 488 978
2 Fonds propres de base (T1)	2 540 534	2 497 829	2 488 978
2a Fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	2 540 534	2 497 829	2 488 978
3 Fonds propres totaux	2 540 534	2 497 829	2 488 978
3a Fonds propres totaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	2 540 534	2 497 829	2 488 978
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4 RWA	13 057 846	13 366 814	13 379 878
4a Fonds propres minimaux	1 044 628	1 069 345	1 070 390
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	19,46	18,69	18,60
5a Ratio CET1 sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	19,46	18,69	18,60
6 Ratio de fonds propres de base (%)	19,46	18,69	18,60
6a Ratio de fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	19,46	18,69	18,60
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	19,46	18,69	18,60
7a Ratio de fonds propres globaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	19,46	18,69	18,60
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	1,88
11 Ensemble des exigences en volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	1,88
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	11,46	10,69	10,60
Ratios cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (%)	4,00	4,00	3,30
12b Volants anticycliques (art. 44a OFr) (%)	1,09	1,04	1,00
12c Ratio cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	8,89	8,84	8,80
12d Ratio cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	10,69	10,64	10,60
12e Ratio cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	13,09	13,04	13,00
Ratio de liquidités (LCR)			
13 Engagement global (CHF)	33 964 919	33 399 983	31 827 281
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7,48	7,48	7,82
14a Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	7,48	7,48	7,82
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	4 943 348	3 652 193	3 930 342
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	3 504 198	2 768 834	2 902 582
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	141,1	131,9	135,4

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Propension au risque et stratégie risque faible» (cf. p. 80). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque, ainsi que le reporting idoïne sont quant à eux évoqués, au paragraphe «Compétences» (cf. p. 80).

Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Catégories de risques» (cf. p. 81).

► bcbe.ch/rapports

Structure de la gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Compétences» (cf. p. 80). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé à la section «Gestion des risques» (cf. p. 80).

► bcbe.ch/rapports

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée de toutes les unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques :** le Conseil d'administration
- **prise de risques :** en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante.
- **contrôle des risques :** en principe les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance.

La BCBE applique le système dit des trois lignes de défense. La première ligne de défense concerne les unités organisationnelles dont les activités sous-tendent la prise de risques. La deuxième ligne de défense regroupe les unités Gestion des risques et

Compliance. La troisième ligne de défense est celle de la révision interne et de la révision externe.

Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code ainsi que des normes de conduite sont ancrés dans nos principes directeurs, notre culture d'entreprise, nos standards de service et notre stratégie. Ces valeurs sont consultables sur le site de la BCBE.

► bcbe.ch/principes-directeurs

► bcbe.ch/standardsdeservice

► bcbe.ch/strategie

En outre, la banque édicte et met systématiquement en pratique des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale communiquent aux collaborateurs la politique de risque définie lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information électroniques, publiés sur Intranet ou envoyés par courriel.

Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO» (cf. p. 81).

► bcbe.ch/rapports

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. Selon le domaine d'application, on recourra soit à des indicateurs, soit à des mesures monétaires du risque.

Indicateurs : mesures de comptage liées à la fréquence et aux degrés de dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.

Mesures monétaires du risque : mesures liées directement aux monnaies (volumes, RWA, volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont

fournies dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Catégories de risques» (cf. p. 81).

Description des processus dédiés au reporting des risques

L'*Enterprise Risk Model* (ERM) sert de base au rapport semestriel «Contrôle des risques», qui présente l'ensemble des risques pour la banque. Ce rapport sur les risques est remis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques», l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques).

L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel soumis à l'organe ERM.

Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés pour déterminer les risques liés aux variations de taux sont abordés dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Risques de taux» (cf. p. 83).

► bcbe.ch/rapports

Par ailleurs, la BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer les risques de crédit et les risques de liquidité.

Stratégies et processus afférents à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO» (cf. p. 81).

► bcbe.ch/rapports

Indépendamment des supérieurs hiérarchiques, et en sus de l'évaluation annuelle selon l'*Enterprise Risk Model*, l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie que les limites de risque définies soient respectées.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	31.12.2019	30.6.2019	31.12.2019
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	11 918 275	12 202 326	953 462
2 – dont déterminé selon l'approche standard (AS)	11 708 745	12 000 063	936 700
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	66 459	87 505	5 317
7b – dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	65 922	86 778	5 274
9 – dont déterminé par une autre approche (CCR)	537	727	43
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	18 485	23 075	1 479
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée	240 368	238 773	19 229
15 Risque de règlement	30 410	37 895	2 433
20 Risque de marché	27 598	24 398	2 208
21 – dont déterminé selon l'approche standard	27 598	24 398	2 208
24 Risque opérationnel	756 251	752 842	60 500
27 TOTAL	13 057 846	13 366 814	1 044 628

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	g	
	Valeurs comptables					
	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation comptable ¹	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation réglementaire ¹	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction	Références
Actifs						
Liquidités	5 003 169		5 003 169			
Créances sur les banques	227 318		227 318			
Créances résultant d'opérations de financement de titres	38 030		38 030			
Créances sur la clientèle	1 397 513		1 397 513			
Créances hypothécaires	22 663 481		22 663 481			
Opérations de négoce	11 906		11 906			
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 919			12 919		
Immobilisations financières	1 859 935		1 859 935			
Comptes de régularisation	17 156		17 156			
Participations	42 819		29 270		13 549	
Immobilisations corporelles	226 472		226 472			
Valeurs immatérielles						
Autres actifs	1 429 111		1 429 111			
TOTAL ACTIFS	32 929 829		32 903 361	12 919	13 549	
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	325 873				325 873	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 130 174				1 130 174	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 970 344				22 970 344	
Engagements résultant d'opérations de négoce	0				0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	146 854			146 854		
Obligation de caisse	71 147				71 147	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 208 000				5 208 000	
Comptes de régularisation	112 240				112 240	
Autres passifs	34 268				34 268	
Provisions	298 558				298 558	
TOTAL ENGAGEMENTS	30 297 458			146 854	30 150 604	
Fonds propres						
Réserves pour risques bancaires généraux	611 819					
Capital social	186 400					
– dont reconnu en qualité de CET1	186 400					A
Réserves légales/réserves facultatives/bénéfices reportés/bénéfice de la période concernée	1 850 951					
(Propres parts du capital)	-16 799					B
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 632 371					

¹ Les périmètres de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires

(LI1) suite

(en milliers de francs)

Périmètres de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe pré-

sentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détient aucune filiale soumise à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale soumise à consolidation.

Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
BioMedInvest AG I	Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels/ comptes consolidés) (LI2)

(en milliers de francs)

	a	b	d
	Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du périmètre de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	32 929 829	32 903 361	12 919
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du périmètre de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	146 854		146 854
3 Montant net au niveau du périmètre de consolidation réglementaire	32 782 975	32 903 361	-133 935
4 Expositions hors bilan	878 929	382 741	
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	33 661 905	33 286 102	-133 935

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	31.12.2019	Références
Fonds propres de base durs (CET1)		
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	A
2 Réserves issues des bénéfices y.c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	2 329 748	
3 Réserves issues du capital	54 734	
6 = fonds propres de base durs, avant ajustements	2 570 883	
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-16 799	B
18 Participations non qualifiées (max. 10%) dans le secteur financier (montant excédant le seuil ¹) (titres CET1)	-13 549	
28 = somme des ajustements relatifs au CET1	-30 349	
29 = fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 540 534	
45 = fonds propres de base (net tier 1)	2 540 534	
59 = fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2 540 534	
60 Somme des positions pondérées par le risque	13 057 846	
Ratios de fonds propres		
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	19,46	
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	19,46	
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	19,46	
64 Exigences de CET1 selon les standards minimaux de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	7,00	
65 – dont volant de fonds propres selon les standards minimaux de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50	
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon les standards minimaux de Bâle, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	11,46	
68a Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	8,89	
68b – dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	1,09	
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,26	
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,69	
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,06	
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,09	
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	19,46	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) ¹		

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (LR1)

(en milliers de francs)

Objet	
1 Total des actifs selon les états financiers publiés	32 929 829
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-30 349
4 Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	33 930
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 031 508
7 Autres ajustements	
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	33 964 919

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

Ratio de levier: présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2019	31.12.2018
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	32 916 910	30 574 450
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-30 349	-26 664
3 = Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	32 886 562	30 547 786
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	12 919	14 768
5 Majorations de sécurité (<i>add-on</i>) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	33 930	37 020
11 = Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	46 849	51 788
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédits	7 684 425	7 967 499
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6 652 917	-6 739 792
19 = Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 031 508	1 227 707
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA Tier 15/3)	2 540 534	2 488 978
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	33 964 919	31 827 281
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	7,48%	7,82%

Liquidités: gestion du risque de liquidité (LIQA)

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de refinancement, l'explication du recours à des

tests de résistance), il y a lieu de se référer au rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Risque de liquidité» (cf. p. 84).

Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau LIQ1 «Informations relatives au ratio de liquidités».

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

	1 ^{er} trimestre 2019		2 ^e trimestre 2019		3 ^e trimestre 2019		4 ^e trimestre 2019	
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)								
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4 413 633		4 168 117		3 860 427		4 605 038
B. Sortie de trésorerie								
2 Dépôts de détail	14 573 834	1 320 982	14 798 365	1 351 007	14 831 275	1 352 614	15 027 944	1 369 070
3 – dont dépôts stables	3 927 223	196 361	3 904 746	195 237	3 877 815	193 891	3 918 263	195 913
4 – dont dépôts moins stables	10 646 611	1 124 621	10 893 619	1 155 769	10 953 460	1 158 723	11 109 681	1 173 157
5 Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	2 482 321	1 378 719	2 550 419	1 417 836	2 358 922	1 321 327	2 490 931	1 447 803
6 – dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier au près de la caisse centrale								
7 – dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	2 481 540	1 377 939	2 549 288	1 416 705	2 357 500	1 319 906	2 489 946	1 446 818
8 – dont titres de créances non garantis	780	780	1 131	1 131	1 422	1 422	985	985
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10 Autres sorties de trésorerie	2 206 407	362 683	1 971 701	345 798	2 364 846	366 680	2 352 395	370 142
11 – dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	9 428	9 428	1 644	1 644	8 377	8 377	2 946	2 946
12 – dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	21 007	21 007	34 871	34 871	8 286	8 286	19 617	19 617
13 – dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 175 972	332 248	1 935 186	309 283	2 348 182	350 017	2 329 831	347 579
14 Autres engagements de financement contractuels	301 390	165 217	364 831	159 954	355 740	180 738	403 948	292 047
15 Autres engagements de financement conditionnels	184 060	9 203	192 772	9 639	181 563	9 078	178 375	8 919
16 SOMME DES SORTIES DE TRÉSORERIE		3 236 804		3 284 234		3 230 438		3 487 981
C. Entrées de trésorerie								
17 Opérations de financement garanties (p. ex. <i>reverse repos</i>)	23 140		20 688		20 989		30 076	
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	566 837	151 271	833 921	298 182	645 686	212 740	463 202	132 725
19 Autres entrées de trésorerie	58 328	58 328	41 503	41 503	4 517	4 517	44 623	44 623
20 SOMME DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	648 305	209 599	896 112	339 685				
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4 413 633		4 168 117		3 860 427		4 605 038
22 Somme nette des sorties de trésorerie		3 027 205		2 944 549		3 013 181		3 310 634
23 Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		145,8%		141,6%		128,1%		139,1%

Liquidités : informations sur le ratio de liquidités (LIQ1) suite

(en milliers de francs)

Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio*, LCR)

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio*, LCR) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets*, HQLA) pour pouvoir couvrir en tout temps la sortie nette de trésorerie attendue dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

À partir du milieu d'année, le ratio de liquidités à court terme a légèrement reculé. La baisse du volume de HQLA a été délibérément décidée en vue de saisir des opportunités à court terme. Vers la fin de l'année, la part des HQLA détenue sous forme d'avoirs auprès de la Banque nationale suisse (BNS) a été à nouveau augmentée; le LCR a pu être maintenu à un niveau relativement élevé. Le ratio est sensiblement supérieur au niveau requis, qui est actuellement de 100 %.

Durant l'année, le remboursement de l'impôt anticipé est susceptible de se traduire sur le

LCR par des fluctuations plus marquées. Parmi les autres entrées et sorties de trésorerie, aucune transaction significative, déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de risque en matière de liquidité n'a été effectuée.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Le portefeuille d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) est constitué à 80 % d'actifs de la catégorie 1, dont 90 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les HQLA de la catégorie 2 sont constitués principalement de lettres de gage émises par les deux centrales d'émission suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client. Les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable de sources de refinancement. Pour deux contreparties, l'ensemble des engagements de financement non garantis a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan.

Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie des expositions en dérivés tiennent compte des flux de trésorerie nets engendrés par les dérivés, escomptés sur la base d'échéances contractuelles. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne correspondent qu'à une part infime de l'ensemble de la sortie nette de trésorerie (moins de 0,5 %); leur impact sur le LCR au cours de la période sous revue était minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Partant, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM/Treasury évalue et surveille de manière centralisée la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales ainsi que le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les indices et le budget de risque, et veille à assurer durablement une liquidité suffisante.

Risque de crédit: informations générales (CRA)

Manière dont le modèle d'affaires impacte les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie de risque faible développée dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Propension au risque et stratégie de risque faible» (cf. p. 81) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», à la section «Risques de défaillance» (cf. p. 81).

➤ bcbe.ch/rapports

La BCBE est une banque universelle, qui concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Tolérances au risque» (cf. p. 80). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. Cette dernière est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

➤ bcbe.ch/rapports

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Compétences» (cf. p. 80).

Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent quant à elles au paragraphe «Risques de défaillance» (cf. p. 81).

➤ bcbe.ch/rapports

Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit ainsi que les fonctions en charge de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur l'approche dite des trois lignes de défense, entre lesquelles une coordination est assurée.

Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fournis à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent au paragraphe «Compétences» (cf. p. 80) du rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat».

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de crédit: qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	b	c	d	e
	Valeurs comptables brutes des			
	Positions en défaut ¹	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1 Créances (sans les titres de dette)	327 436	24 312 817	-313 911	24 326 342
2 Titres de dette	20 369	1 690 450	-29 309	1 681 511
3 Expositions hors bilan	27 922	709 898		737 820
4 TOTAL	375 728	26 713 165	-343 220	26 745 673

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut: insolvabilité, non-paiement, report. L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Intérêts en souffrance» (cf. p. 79) et à la section «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur» (cf. p. 86).

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de dette en défaut ¹ , à la fin de la période précédente	415 061
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	63 581
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-89 149
4 Montants amortis	-1 938
5 Autres changements	-11 827
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	375 728

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report. L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, au chapitre « Annexe au compte de résultat », au paragraphe « Intérêts en souffrance » (cf. p. 79) et à la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur » (cf. p. 86).

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

(en milliers de francs)

Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de «en souffrance» et de «compromis» utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de «en souffrance» et de «compromis».

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Intérêts en souffrance» (cf. p. 79) et à la section «Méthodes appli-

quées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur» (cf. p. 86).

► bcbe.ch/rapports

Créances en souffrance au 31 décembre 2019	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤1 an	>1 ≤5 ans	>5 ans				
Secteurs d'activité							
Agriculture, sylviculture et pêche	412			412	-156		256
Industrie manufacturière/fabrication de marchandises	15 088			15 088	-8 244		6 844
Production et distribution d'énergie	0			0	-0		0
Construction	595			595	-208		387
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	436			436	-191		245
Transport et entreposage	1			1	-0		1
Hébergement et restauration	16			16	-0		16
Activités financières et d'assurance	682			682	-409		273
Activités immobilières	5 058			5 058	-2 681		2 376
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 261			2 261	-1 288		973
Activités de services administratifs et de soutien	143			143	-139		5
Administration générale, économique et sociale; affaires étrangères, défense, justice, sécurité et ordre public	0			0			0
Enseignement	0			0	-0		0
Santé humaine et action sociale	1			1	-0		1
Arts, spectacles et activités récréatives	13			13	-0		13
Autres activités de services	14			14	-0		13
Activités des ménages	10 762	1 712	1 126	13 600	-2 424		11 175
TOTAL	35 482	1 712	1 126	38 320	-15 742		22 579

Créances compromises au 31 décembre 2019	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤1 an	>1 ≤5 ans	>5 ans				
Secteurs d'activité							
Agriculture, sylviculture et pêche	2 368	1 460	116	3 944	-1 263	-29	2 652
Industrie manufacturière/fabrication de marchandises	56 421	14 221	2 060	72 702	-39 685	-1 021	31 995
Production et distribution d'énergie	70			70	-60	-0	10
Construction	16 105	3 286		19 391	-3 432	-3	15 956
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	5 789	3 836		9 625	-3 753	-88	5 784
Transport et entreposage	2 094		1 300	3 394	-2 216	-1	1 176
Hébergement et restauration	31 449	18 014		49 463	-21 359	-102	28 003
Activités financières et d'assurance	19 122			19 122	-13 284		5 838
Activités immobilières	25 011	41 597	10 380	76 988	-24 412	-132	52 444
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 461			3 461	-2 037		1 425
Activités de services administratifs et de soutien	327			327	-171	-156	
Enseignement	975			975	-285		690
Santé humaine et action sociale	3 125	5 750	3 200	12 075	-6 486		5 589
Arts, spectacles et activités récréatives	4 545	2 146	548	7 239	-4 152	-6	3 080
Autres activités de services	140			140	-96		44
Activités des ménages	39 183	24 305	5 129	68 617	-18 664	-401	49 552
TOTAL	210 185	114 615	22 732	347 532	-141 355	-1 938	204 239

Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB) suite

(en milliers de francs)

Positions de restructuration (*recovery*) au 31 décembre 2019

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les posi-

tions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;

- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises	
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute	
110 413	-31 626	78 787	55 094	

Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p.ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité ; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1 Prêts (sans les titres de dette)	24 011 657	314 685	95 941	54 463
2 Titres de dette	1 681 511			
3 TOTAL	25 693 168	314 685	95 941	54 463
4 – dont en défaut	197 820	1 547	97	

¹ Selon Bâle III, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a. L'aperçu des créances garanties figure au chapitre « Annexe au compte de résultat » du rapport de gestion, tableau 2, page 90.

Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

Notations externes: si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les positions « Gouvernements centraux et banques centrales »,

« Banques et négociants en valeurs mobilières », « Collectivités de droit public » et « Entreprises ».

S'agissant des valeurs mobilières, les notations de Standard & Poor's spécifiques aux émissions sont utilisées.

Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

Catégories de positions	a		b		c		d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)						
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan			RWA	Densité RWA	
1 Gouvernements centraux et banques centrales	1 389 615	631 111	1 396 624	311			1	0,000	
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	422 844	90 910	427 717	42 532			112 225	0,239	
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	713 888	4 492 035	751 280	70 991			294 382	0,358	
4 Entreprises	3 182 081	1 299 567	3 165 121	244 578			2 017 413	0,592	
5 Retail	21 604 999	1 170 802	21 537 998	18 284			9 152 194	0,425	
6 Titres de participation	122 493		122 493				131 128	1,071	
7 Autres positions	5 170 488		5 205 175	6 045			44 975	0,009	
8 TOTAL	32 606 407	7 684 425	32 606 407	382 741			11 752 319		

Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

	a	c	d	e	f	g	h	j
Catégories de positions/pondération du risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	1 396 929	5				0	0	1 396 935
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	38 030	346 284		85 933			1	470 249
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	22 993	398 398	14 901	352 926	117	32 937	0	822 271
4 Entreprises	19 988	1 228 031	443 726	199 688	13 590	1 501 092	3 583	3 409 698
5 Retail			18 440 765		1 680 415	1 430 078	5 025	21 556 282
6 Titres de participation						105 221	17 272	122 493
7 Autres positions	5 166 246					44 975		5 211 221
8 TOTAL	6 644 186	1 972 719	18 899 391	638 547	1 694 122	3 114 303	25 880	32 989 148
9 – dont créances couvertes par gage immobilier	508		18 899 391	1 960	326 155	2 074 016	190	21 302 220
10 – dont créances en souffrance						10 645	8 609	19 254

Risque de crédit de contrepartie: indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le rapport de gestion, au chapitre « Annexe au compte de résultat », à la section « Risques de défaillance » (cf. p. 81).

► bcbe.ch/rapports

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites *de minimis* et de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des contreparties centrales (CCP) sont utilisées exclusivement à des fins

de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré des produits dérivés, les volumes des contrats par contrepartie sont limités. La prise de garanties pour couvrir les valeurs de remplacement intervient quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques

de crédit de contrepartie sont considérés comme minimes. Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme minimes. Le taux de refinancement de la BCBE sur le marché des capitaux est relativement faible. Par ailleurs, le portefeuille de crédits est couvert par les avoirs de la clientèle et par des emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage. Partant, les effets d'une dégradation de la note de solvabilité de la BCBE sont considérés comme minimes. Les prêts sont garantis par des dépôts de la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions/pondération du risque	a	c	d	e	f	g	i
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales	307						307
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		10 804	44 864				55 668
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement							
4 Entreprises					10 165	1 702	11 867
5 Retail				10 058	23 621		33 679
6 Participations							
7 Autres positions							
9 TOTAL	307	10 804	44 864	10 058	33 786	1 702	101 521

Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés						Sûretés utilisées dans le SFT					
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés fournies				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Ségréguées		Non ségréguées		Ségréguées		Non ségréguées					
Liquidités en CHF			1 570				71 550					
Liquidités en monnaies étrangères			3 196				70 238					
Créances sur la Confédération												67 012
Créances sur les autres États									5 663			
Créances sur des agences gouvernementales									91			60 976
Obligations d'entreprises					16 250				32 315			1 001 597
Titres de participation												
Autres sûretés												
TOTAL			4 766		16 250		141 788		38 069			1 129 585

Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales (CCR8)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		360
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	1 702	34
4 – dont dérivés négociés en Bourse	1 702	34
7 Marges initiales ségréguées	16 250	
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	5 435	109
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	10 870	217

Risque de marché: indications générales (MRA)

La gestion des risques de marché est exposée dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», aux paragraphes «Risques de marché» (cf. p. 83) et «Propension au risque et stratégie de risque faible» (cf. p. 80).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement «actions» et «placements alternatifs», limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont

soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

➤ bcbe.ch/rapports

Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

	a
	RWA
Produits outright	
3 Risque de change	21 912
4 Risque sur matières premières	5 686
Options	
5 Procédure simple	5 686
9 TOTAL	27 598

Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBB)

Publication d'informations qualitatives

a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management*:

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors-bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des instruments différents, dotés sinon de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors-bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt.

Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Il définit la tolérance au risque et est informé une fois par trimestre sur le respect des limites de tolérance.

La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset and Liability Management Committee*) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM/Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. À la demande de l'unité ALM / Treasury, l'unité Négocier conclut des dérivés de taux.

La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM/Treasury.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêt du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation. En se fondant sur les calculs de l'unité ALM/Treasury et le contrôle indépendant de l'unité Gestion des risques, l'ALCO évalue et redéfinit au besoin la clé de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation de la clé de réplication en cours d'année, le Conseil d'administration en est informé.

c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux sont redéfinis chaque mois, principalement sur la base de calculs et de simulations du Δ EVE et du NII.

d Scénarios de choc de taux et de résistance

La BCBE modélise les scénarios suivants: Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE): variation parallèle de ± 150 pdb, *steepener/flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse

Scénarios de choc (calculs NII): scénario de base, baisse/hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios

Ces scénarios sont décrits dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Risques de taux» (cf. p. 83).

➤ bcbe.ch/rapports

e Hypothèses de modélisation divergentes

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1.

Concernant le calcul du NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur une modélisation d'une évolution des volumes possible (p.ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

f Moyens de couverture

Le risque de taux résultant d'une transformation d'échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés.

L'effectivité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment d'échéances, tant au niveau des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle oppose à la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBA) suite

g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation:

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)

- 1 Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.
- 2 Les flux de fonds permettant de déterminer le ΔEVE sont calculés sur la base de contrats individuels.
- 3 Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes du Libor et des swaps de taux.

4 Modification des revenus attendus (ΔNII)

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé pour différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario

de base, des scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés.

La totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification dans le cadre d'une simulation évolutive.

Cette modélisation est décrite dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», au paragraphe «Risques de taux» (cf. p. 83).

5 Positions à taux variable

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation.

6 Positions comportant des options de remboursement

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

7 Placements à terme

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements. Au cas où des dépôts à terme seraient retirés de manière anticipée, la valeur du marché s'applique.

8 Options de taux automatiques

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement automatique, non liées à des comportements.

9 Positions en dérivés

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul du NII au cours de l'horizon de simulation.

10 Autres hypothèses

Dans le cadre de toutes les simulations du NII, il sera veillé à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation; selon le scénario, des HQLA devront alors être constitués.

Risques de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux (IRRBA1)

	Volumes en millions de francs			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	12						
Créances sur la clientèle	1 259	995		1,54	1,47		
Hypothèques du marché monétaire	404	404		0,77	0,77		
Hypothèques à taux fixes	22 006	22 004		3,76	3,76		
Immobilisations financières	1 671	1 572		3,64	3,78		
Autres créances	38			0,00			
Créances découlant de dérivés de taux ¹	2 600	2 600		0,11	0,11		
Engagements envers les banques	250	250		0,03	0,03		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	619	606		8,05	8,11		
Obligations de caisse	71	71		2,34	2,34		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 208	5 208		6,07	6,07		
Autres engagements	1 130	1 103		0,08	0,08		
Engagements résultant de dérivés de taux ¹	2 600	2 600		1,69	1,69		
Date de redéfinition du taux non définie							
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	198	74					
Créances sur la clientèle	227	210					
Créances hypothécaires à taux variable	467	467		0,55	0,55		
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	10 848	10 370		1,47	1,50		
Autres engagements à vue	48	24					
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables, mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	11 471	11 470		2,39	2,39		
TOTAL	61 128	60 028		2,88	2,92		

¹ Total dérivés de taux en portefeuille CHF 2600 millions de francs ; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de taux.

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et les revenus d'intérêt (IRRBB1)

(en francs)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Hausse parallèle	-189 956 330	-331 625 111	-21 166 629	3 886 252
Baisse parallèle	223 247 152	376 679 841	130 242 608	108 240 705
Choc dit steepener ¹	-138 573 708	-116 922 549		
Choc dit flattener ²	96 402 845	51 094 009		
Hausse des taux à court terme	12 716 726	-74 736 518		
Baisse des taux à court terme	-10 709 780	79 351 415		
Maximum (valeur négative la plus élevée)	-189 956 330	-331 625 111	-21 166 629	
Période	31.12.2019		31.12.2018	
Fonds propres de base (Tier 1)	2 540 534 000		2 488 978 000	

¹ Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

² Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan, la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisque à l'actif appa-

raissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts variables de la clientèle. La réplique des dépôts variables de la clientèle a été recalculée en 2019, si bien qu'il en résulte des écarts par rapport à l'exercice précédent.

Δ NII

Dans le cas d'un déplacement vers le haut, les charges plus élevées facturées pour les

dépôts variables de la clientèle dépassent les revenus plus importants issus des prêts. Ces derniers sont principalement à taux fixe, raison pour laquelle ils ne peuvent être rémunérés. Un déplacement parallèle vers le bas permet de dégager un résultat nettement meilleur. Si la BNS devait abaisser derechef le taux de 1,5 %, à -2,25 %, sur les dépôts de la clientèle, des conditions négatives seraient appliquées.

Risques opérationnels: indications générales (ORA)

Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opération-

nels sont décrites dans le rapport de gestion, au chapitre «Annexe au compte de résultat», aux paragraphes «Risques opérationnels» (cf. p. 84) et «Compétences» (cf. p. 80).

La BCBE applique, pour le calcul des fonds propres, l'approche de l'indicateur de base.

➤ bcbe.ch/rapports

Gouvernance d'entreprise (Annexe 5)

Les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise sont contenues dans le rapport de gestion, au chapitre «Gouvernance d'entreprise», à partir de la page 27.

➤ bcbe.ch/rapports

**« Si quelqu'un rêve seul,
ce n'est qu'un rêve.
Si plusieurs personnes
rêvent ensemble, c'est le
début d'une réalité. »**

Friedensreich Hundertwasser